

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES ARC SUD BRETAGNE**



DATE de CONVOCATION
9 JUILLET 2020

DATE d’AFFICHAGE
17 JUILLET 2020

NOMBRE de CONSEILLERS :
En exercice : 38
Présents : 36
Votants : 37

L’an deux mille vingt,

le 16 juillet à dix-huit heure trente,

Le Conseil Communautaire dûment convoqué s’est réuni en session ordinaire au Centre d’Animation du Vieux-Couvent à Muzillac en séance publique sous la présidence de Monsieur Bruno LE BORGNE, Président de la Communauté de Communes Arc Sud Bretagne.

Etaient Présents : Mme Laurence BAUDAIS, - MM. Patrick BEILLON, - Christian BILLY, - Mme Anne-Cécile BLANCHARD, - M. Jean-François BREGER, - Mmes Marie-Thérèse CABON, - Muriel CLERY, - MM. Michel CRIAUD, - Jean-Paul DANIEL, - Guy DAVID, - Mmes Béatrice DENIGOT, - Annie DRENO, - MM. Samuel FERET, - Guillaume FREDET, - Patrick GERAUD, - Alain GUIHARD, - Gérard GUILLOTIN, - Alain HALIMI, - Denis HILLAIREAU, - Bruno HUBERT, - Mme Nicole KORN, - MM. Jean-Marie LABESSE, - Bruno LE BORGNE, - Mmes Christine LE CADRE, - Geneviève LE GOUALLEC, - MM. Denis LE RALLE, - Eric LIPPENS, - Mmes Mireille LUCAS, - Muriel MALNOE, - M. Noël PAUL, - Mmes Jocelyne PHILIPPE, - Odile PROVOST, - MM. Patrice RENARD, - Bertrand ROBERDEL, - Mmes Régine ROSSET, - Isabelle SIRLIN.

Etaient Absents Excusés : M. Patrick BUESSLER-MUELA, - Mme Valérie LAFAURIE-LE DIVELLEC.

Mme Valérie LAFAURIE-LE DIVELLEC donne pouvoir à M. Patrick BEILLON

Formant la majorité des membres en exercice.

M. Bruno HUBERT a été élu Secrétaire.

**DELIBERATION N°88-2020 – MARCHES PUBLICS – PASSATION D’UN MARCHÉ POUR L’ACQUISITION ET LA LIVRAISON
DE FOURNITURES DE BUREAU**

Le Président indique qu’une consultation a été lancée pour le renouvellement de l’accord-cadre de fournitures de bureau, la date de fin de contrat ayant été atteinte.

Ce marché est réalisé en groupement de commandes intégré partiel dont les membres sont : la Communauté de Communes Arc Sud Bretagne, qui en est le coordonnateur, et les communes d’Arzal, La Roche-Bernard, Le Guerno, Marzan, Muzillac, Nivillac et Saint-Dolay.

Ce nouveau marché est un accord-cadre de Fournitures Courantes et de Services passé en procédure adaptée ouverte avec un montant maximum sur la durée totale du marché de 33 000 € HT pour le lot n°1 et de 9 000 € HT pour le lot n°2. Il repose sur des prix unitaires, et est conclu pour une durée initiale de 2 ans reconductible une fois, soit 4 ans au total.

Ce marché comporte deux lots :

- Lot n°1 : Acquisition et livraison de consommables informatiques,
- Lot n°2 : Acquisition et livraison de chemises (lot réservé aux entreprises adaptées).

L’analyse des offres a été réalisée au regard des critères suivants :

- Prix des prestations : 50 %,
- Valeur technique : 40 %,
- Qualité du traitement des commandes et délai de livraison : 5 %,
- Développement durable : 5 %.

11 entreprises (15 dont 4 doublons) ont retiré le dossier de consultation et 5 candidats ont remis une offre :

- Pour le lot n°1 : 2 offres remises,
- Pour le lot n°2 : 1 offre remise.

La Commission technique, réunie le mardi 19 mai 2020, après analyse des offres reçues, propose :

- Pour le lot n°1 : de retenir l'offre de la société OFFICE EXPRESS de Saint Denis La Plaine (93), classée première et mieux-disante,
- Pour le lot n°2 : de retenir l'offre de la société L'ENTREPRISE ADAPTEE de Les Avenières (38), classée première et mieux-disante.

Au vu des éléments exposés ci-dessus, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, **AUTORISE**, à l'unanimité, le Président à :

- **SIGNER** le marché avec la société OFFICE EXPRESS de Saint Denis La Plaine (93) pour le lot n°1 et avec la société L'ENTREPRISE ADAPTEE de Les Avenières (38) pour le lot n°2, et à prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Pour Extrait Certifié Conforme,
A Muzillac, le 21/07/2020
Le Président,

